

## Législature 2021-2026

Séance du 17 novembre 2022

### Communication du Conseil communal au Conseil général

N°38

**Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA – Jugement du Tribunal cantonal**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En date du 23 juin 2021, le Conseil communal informait, via un communiqué de presse, du jugement du Tribunal d'arrondissement de la Broye qui confirmait la validité de la dénonciation par le Conseil communal, en été 2017, du droit de superficie qui le liait à la Société Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA.

Cette décision a fait l'objet d'un appel auprès du Tribunal cantonal. Ce dernier, dans un arrêt rendu le 31 octobre 2022, a rejeté cet appel et a confirmé les conclusions du Tribunal d'arrondissement de la Broye.

Le Conseil communal espère que cette décision, qui lui donne raison d'avoir résilié ce DDP, permettra d'avancer sur ce dossier.

Cette décision du Tribunal cantonal peut bien sûr faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot  
Syndic

Lionel Conus  
Secrétaire général

**Conseiller communal responsable :** Eric Chassot, syndic